

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 62 (1953)
Heft: 1

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

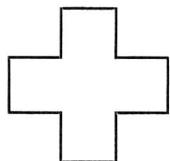
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE



CROIX-ROUGE

Le président de la Croix-Rouge suisse, M. G.-A. Bohny, son vice-président, le Dr E. Schauenberg, et son secrétaire général, M. Hans Haug, ont pris part à la session de décembre du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des 11 au 13 décembre 1952, à Genève, comme délégués de la Croix-Rouge suisse.

*

Le professeur Eric Martin, de Genève, a accepté de représenter la Croix-Rouge suisse à la Commission d'hygiène de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

*

SECRETARIAT CENTRAL

Les séances suivantes ont eu lieu au Secrétariat central: Commission du Secours aux enfants le 26 novembre; en décembre: Comité central le 3, Direction de la Croix-Rouge suisse le 4, Commission du personnel les 8 et 17, Commission du personnel infirmier le 16, Contrôle de gestion le 18. En janvier: Comité central le 8, Conférence des écoles d'infirmières le 13.

*

Le Conseil fédéral a admis une requête de la Croix-Rouge suisse et a donné son accord à l'entrée du personnel permanent de la Croix-Rouge suisse dans la Caisse fédérale d'assurance.

*

TRANSFUSION SANGUINE

Constitution d'une réserve de plasma desséché pour l'armée

Le 3 novembre, le chef du Département militaire fédéral a signé le contrat conclu entre la Confédération suisse et la Croix-Rouge suisse, pour la livraison de plasma desséché destiné à la réserve de guerre de l'armée. Le texte de ce contrat avait été adopté par la Direction de la Croix-Rouge suisse le 24 avril 1952 déjà. Il entre en vigueur le 1er janvier 1953 et apporte au service de transfusion de la Croix-Rouge suisse une tâche nouvelle importante. Il faut espérer qu'il sera

possible de conclure un accord analogue en vue de constituer une réserve de guerre de plasma desséché pour les besoins de la population civile.

*

On doit créer de nouveaux centres

De nouveaux centres régionaux de transfusion devront être ouverts pour répondre aux besoins de la nouvelle installation de plasma desséché pour l'armée et viendront compléter notre réseau actuel qui comprend déjà 40 centres.

*

Un nouveau bâtiment est nécessaire

Le développement du service de transfusion et les nouvelles tâches qui lui incombent posent un problème urgent, celui des locaux, ceux provisoirement mis à sa disposition étant voués à la démolition. Le Comité central et la Direction du Service de transfusion ont présenté à la Direction de la Croix-Rouge suisse, le 4 décembre, le projet d'un bâtiment à édifier sur un terrain appartenant à la Croix-Rouge suisse, au Wankdorffeld, à Berne, avec l'appui financier de la Confédération; l'amortissement sera assuré par le service de transfusion dans le cadre de ses tâches pour l'armée. La Direction a approuvé ce projet.

*

La détermination du groupe sanguin aura lieu lors de l'examen sanitaire des futures recrues

A la suite d'expériences faites par la section de sérologie en collaboration avec le Service de santé et le chef de recrutement de l'armée, il est apparu nécessaire de procéder dorénavant au moment du recrutement à la détermination des groupes sanguins, comme à celle des facteurs rhésus. Cette tâche sera confiée au service de transfusion, un accord précisera les méthodes à suivre et le remboursement des frais d'examen. En vertu des nouvelles Conventions de Genève, l'établissement de cartes grises et de plaques d'identité pour l'armée exige en effet cette détermination préalable.

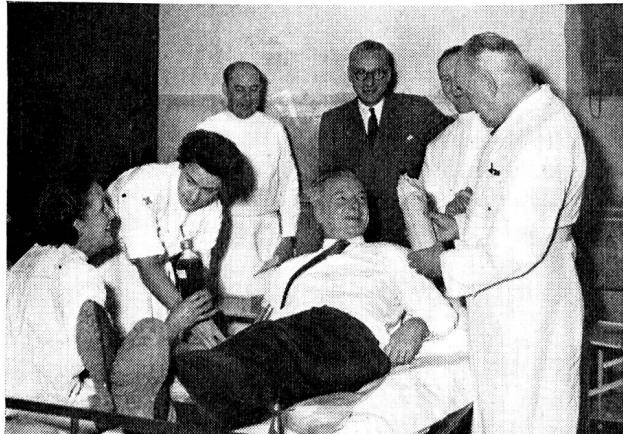
*

Travaux et recherches

Les membres de notre service de transfusion ont publié au cours de l'année 1952 un grand nombre de travaux scientifiques dans diverses revues et publications spécialisées de Suisse allemande. Nous en tenons la liste à la disposition des professionnels qui s'intéressent à ces problèmes.

Le Dr Hässig a pris part au Congrès des médecins-légistes allemands à Munich.

Divers travaux ont été en outre entrepris en collaboration avec notre laboratoire central, notamment par M. H. Habich (recherches sur la spécificité des albumines pathologiques résultant de la macroglobulinémie de Waldenström) et du Dr Willenegger, médecin-chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital des bourgeois de Bâle (durée de la présence dans l'organisme des substances de remplacement du plasma portant des traces radioactives).



Lors de la prise de sang qui a eu lieu à Genève le 26 novembre, un des donneurs volontaires se vit fêté à sa grande surprise: on venait d'effectuer sur lui la 10 000^e prise de sang de l'année! (Photo Wassermann, Genève.)

PERSONNEL INFIRMIER

Dans sa séance du 6 novembre, le Comité central a confirmé dans leurs fonctions les membres de la commission chargée du recrutement de personnel infirmier et nommé le colonel Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge, comme nouveau membre de la dite commission. Celle-ci est actuellement composée de: M. Keller-Schucan, président de la maison d'infirmières de la Croix-Rouge à Zurich, président; Dr H. Martz, président de la commission du personnel infirmier, Mme G. Vernet, présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, Mme Martz, Lindenhof, Berne, représentante des écoles d'infirmières, colonel Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge, membres. Assesseurs, représentant le secrétariat général: M. Hans Haug, secrétaire général, Mmes Comtesse et Jöhr.

*

Ecole d'infirmières de Sion

Le 4 novembre a eu lieu l'examen sanitaire des infirmières nouvellement diplômées de l'Ecole de Sion en vue de leur incorporation dans les secours sanitaires volontaires.

*

COLONNES ET DETACHEMENTS CROIX-ROUGES

L'équipement des membres des détachements

L'uniforme des membres féminins des formations de la Croix-Rouge suisse est définitivement adopté. Le 12 novembre 1952, le Département militaire fédéral a promulgué une ordonnance, entrant en vigueur le 20 novembre, sur leur habillement et leur équipement. Cette ordonnance est basée sur les expériences du dernier service actif, en vue de doter les membres féminins des secours sanitaires volontaires d'un équipement satisfaisant. Les expériences faites ces deux dernières années dans les cours de cadres pour infirmières, éclaireuses et samaritaines de la Croix-Rouge ont été concluantes à cet égard. Notons que les religieuses incorporées dans les détachements reçoivent, au lieu du manteau d'ordonnance, une pélerine et un capuchon de coupe spéciale.

*

Délai pour le paiement de la taxe militaire

Les membres des colonnes de la Croix-Rouge astreints au paiement de la taxe militaire bénéficieront désormais d'un délai. L'administration fédérale des contributions, service de la taxe d'exemption du service militaire, a décidé, en date du 3 décembre 1952, d'introduire une nouvelle réglementation, aux termes de laquelle l'obligation de payer la taxe ne pourra être établie qu'au début de l'année suivant celle où le service militaire aurait dû être accompli. Il faut espérer que les cantons seront d'accord avec cette manière de faire.

*

A Sierre avec la colonne 14

La section de Sierre de la Croix-Rouge suisse a accepté d'assumer seule, depuis la fin de l'année 1952, le patronage de la colonne Croix-Rouge 14 et lui a trouvé un nouveau commandant, le lt. Henri Michelet, médecin-dentiste à Sierre. L'organisation les 22 et 23 novembre d'un exercice obligatoire de la colonne a été la tâche première de ce dernier, en collaboration avec l'actif chef de la colonne 14, le sgtm. Piton, de Lausanne. A cette occasion, le médecin-chef de la Croix-Rouge, colonel Kessi, avait tenu à se rendre à Sierre, pour prendre personnellement contact avec la nouvelle section de patronage et présenter leur nouveau commandant aux membres de la colonne.

CHEZ LES SAMARITAINS

Le 40^e anniversaire des Samaritaines de Lausanne



Photo Presse-Diffusion, Lausanne.

Fondée en 1912 par Mme Florence Quinche, sa première présidente, la section de Lausanne des Samaritaines n'a cessé depuis lors de poursuivre une activité aussi féconde qu'utile. Le 8 novembre, elle fêtait joyeusement son 40^e anniversaire. Trois de ses membres fondatrices, Mlle Violette Butticaz et Mmes Rhein et Lévy, assistaient à cette belle commémoration. Tour à tour, au cours de la soirée à l'Hôtel de la Paix, Mlle Butticaz, Mme Ries, ancienne présidente, et le Dr Messerli au nom des autorités lausannoises ont évoqué les beaux états de service de la société.

Il n'est pas inutile d'en rappeler ici aussi les étapes: la première guerre mondiale vit les samaritaines ravitailler les trains d'évacués en gare de Lausanne, puis, en 1918, se dévouer à soigner les malades civils et militaires de la terrible grippe, comme la seconde guerre les vit travailler régulièrement avec la Défense aérienne et assurer le service de plus de cent des convois d'enfants de la Croix-Rouge suisse. Ajoutons que 35 samaritaines mobilisaient à Fribourg en 1939.

Mais leur service de paix ne fut pas moins constant ni utile: service du lazaret de la Solitude, service sanitaire — pendant 30 ans — du Comptoir suisse, service d'innombrables manifestations lausannoises, travail régulier à la Polyclinique et à l'Hospice de l'enfance, sans oublier l'instruction sans cesse menée de ses membres.

Beaux états de service en vérité et dont, avec le Dr Messerli, le président central de l'A.S.S., M. Hertig, M. Grieder, président cantonal, Mme Roeder, présidente de l'Union romande, M. Cottier, président de la section locale des troupes du Service de santé et M. Marc Maison, président de la Croix-Rouge lausannoise, tinrent à féliciter les jubilaires. M. Maison marqua également les tâches futures que tant la transfusion sanguine en constant développement que le manque croissant d'infirmières donneront et donnent déjà à nos samaritaines. La section compte actuellement 72 membres actifs, 60 membres passifs et 13 membres honoraires.

*

SECOURS AUX ENFANTS

Le Comité central a approuvé, le 3 décembre, le budget pour le 1^{er} semestre 1953.

*

Dans nos préventoriums

Depuis le 28 novembre, 36 enfants de la région inondée d'Adria se trouvent à notre préventorium Beau-Soleil, à Gstaad, où ils se sont bien acclimatés. A fin décembre, les 30 petits réfugiés de la Basse-Saxe et les 30 petits Anglais devenus à Miralago/Brissago de bons camarades ont quitté notre home pour rentrer chez eux. Cette maison accueillante, sur les bords du Lac Majeur, où de nombreux enfants de la Croix-Rouge trouvèrent la guérison, grâce aux soins diligents de Sœur Elisabeth et de ses collaboratrices, ne sera plus occupée. Le home de Flüeli/Sachseln sera également fermé. Fragola/Orselina recevra vers mi-janvier, pour la première fois, des enfants de l'Islande du Nord.

*

Nouveaux crédits

La Commission du secours aux enfants, dans sa séance du 26 novembre, a accordé les crédits suivants:

Achat de vêtements destinés aux enfants réfugiés accueillis dans des familles ou des préventoriums en Suisse fr. 100 000.—. Des parrainages reçus: envoi de 1250 colis aux enfants réfugiés d'Allemagne et d'Autriche fr. 75 000.—. Parrainages lits en faveur des enfants réfugiés fr. 60 000.—. Actions collectives en Autriche, en faveur des enfants réfugiés fr. 40 000.—. «Village de l'Espérance» de Haute-Savoie et «Rayon de Soleil» de Pomeyrol (parrainages symboliques en France) fr. 5 000.—. Distribution de vivres et de textiles aux 30 crèches d'enfants du Poësine inondé, dans lesquelles sont accueillis chaque jour les petits enfants de la population la plus pauvre fr. 60 000.—. Village d'enfants de Varazze (dépense couverte partiellement par les parrainages symboliques pour Varazze) fr. 10 000.—.

*

Un joli geste de sportifs

La section de «basquet» du Club athlétique genevois a pris en charge les frais d'hébergement pendant trois mois d'un petit Berlinois de 11 ans, Gunther Monn, arrivé en Suisse avec ses jeunes camarades le 11 décembre par le convoi de la Croix-Rouge suisse. Grâce au beau geste d'entraide de ce club sportif, Gunther, orphelin de son père et cadet de quatre enfants, jouit de belles vacances qui lui permettront de retrouver avec des forces et de l'entrain la joie et l'espérance de vivre. Il a été chaleureusement reçu par ses parrains qui l'ont particulièrement entouré pendant les fêtes.

*

Pour les réfugiés de Berlin

Les actions suivantes sont en cours pour les réfugiés de Berlin:

Envoi de vêtements, souliers, couvertures, etc. à l'état de neuf pour enfants dans des camps	Fr. 35 000.—
Installation d'un nouveau home pour enfants malades et contribution à l'installation de pouponnières et de jardins d'enfants dans les camps	Fr. 15 000.—
Envoi d'un colis de parrainage (souliers, étoffes, etc.) à 350 petits réfugiés	Fr. 21 000.—
Don de 230 lits complets pour réfugiés vivant en privé	Fr. 40 000.—

Entre le 10 et le 12 décembre, trois wagons sont également partis pour Berlin avec le produit de la collecte en nature pour les réfugiés, ils contenaient un total de près de 20 000 kg de vêtements usagés, matelas et lits usagés, etc. pour une valeur de 43 000 fr.

Accueil familial d'enfants réfugiés

Le 13 novembre, 335 enfants de Berlin et 170 petits réfugiés de Bavière; le 27 novembre, 200 enfants réfugiés du Slesvig-Holstein et 300 de la Basse-Saxe; le 11 décembre, 350 de Berlin et 238 de Hesse sont arrivés en Suisse pour un séjour de trois mois dans des familles; 400 enfants berlinois suivront le 29 janvier.

*

L'AIDE SUISSE AUX SINISTRES DU POLESINE A PRIS FIN

Dans le cadre de notre action de secours pour les sinistrés des régions inondées de l'Italie, l'année dernière, la Croix-Rouge suisse a remis, en novembre et décembre, 200 vaches de nos montagnes aux petits paysans de la plaine du Pô qui avaient perdu leur bétail. L'inspecteur italien de l'agriculture désigna les bénéficiaires de ce don, tandis que les spécialistes des syndicats suisses d'élevage du bétail s'occupaient de l'achat des bêtes. Ce don a été rendu possible par les contributions de la Confédération, d'une part, et de la Glücks-kette de Radio-Bâle, d'autre part, à la collecte organisée par la Croix-Rouge suisse.

Avec le don du bétail qui ne pouvait être réalisé qu'après une enquête exacte et la reconstruction des étables, prend fin l'action de secours pour les sinistrés des régions inondées d'Italie. En résumé 500 tonnes de dons en nature ont été distribués à la population sinistrée dans les premiers mois ayant suivi la catastrophe.

Dans le courant de l'année 1952, le million récolté a permis l'achat et la répartition aux familles les plus nécessiteuses de 3800 lits complets, de 4500 couvertures supplémentaires et de 7700 draps, ainsi que de 1400 batteries de cuisine. En outre, 36 enfants prétuberculeux ont été hébergés au préventorium de la Croix-Rouge suisse à Gstaad et 65 enfants accueillis dans des familles en Suisse. Un don important de vêtements d'enfants complétera encore cette dernière action.

L'action suisse de secours dans la plaine du Pô et en Italie du Sud, où règne une grande pauvreté, a éveillé beaucoup de reconnaissance et de joie. Elle prend place à côté des secours apportés par d'autres pays et a renforcé, d'une manière simple mais efficace, la foi en la solidarité internationale.

*

LE REVENU MOYEN DES ITALIENS RESTE TRES FAIBLE

Le revenu moyen des Italiens serait actuellement, d'après le correspondant romain de «La Suisse», de 15 000 lires par mois, soit d'environ 100 francs suisses; il y a même des Italiens qui ne gagnent que 10 000 lires (66 francs). De surcroît, et malgré la diminution des prix de gros, le coût de la vie a encore augmenté de 5% en Italie en 1952. Le chômage continue de sévir en Italie et la balance commerciale de ce pays pour 1952

Tissage de Sirnach — Sirnach

tissus de coton fantaisie
pour tous usages

tissage de coton fantaisie
teinturerie
blanchissage
finissage

accuse un déficit d'un milliard de dollars, soit un des déficits les plus considérables de l'économie européenne.

Cette lourde situation a gravement pesé sur l'accroissement de la population. Le chiffre des naissances est en baisse constante — il est inférieur aujourd'hui à celui de la France — et on doit prévoir que d'ici quelques années il deviendra inférieur au nombre des décès: l'Italie n'est plus aujourd'hui déjà un pays à forte natalité, sa situation économique et sociale reste grave.

*

Pour les enfants victimes de la guerre

LE BILAN TOTAL A FIN 1952 DE NOTRE ACTION

Envois de vivres, de vêtements, de linge, de lits et de literie, de médicaments et d'installations diverses dans divers pays touchés par la guerre pour une valeur de	40 000 000.—
Accueil de 168 000 enfants dans des familles suisses par les soins de la Croix-Rouge suisse; dépenses des familles, frais de voyage, d'entretien, d'habillement et de traitements médicaux payés par nous, au total	84 000 000.—
7000 enfants hébergés dans des sanatoriums et préventoriums, représentant une dépense de	11 000 000.—
Total	135 000 000.—

A GENEVE

M. Raymond Uldry est nommé tuteur général

M. Raymond Uldry, inspecteur des écoles primaires, a été nommé par le Conseil d'Etat tuteur général et a pris possession de son mandat le 1^{er} janvier. Pédagogue remarquable, entraîneur et animateur hors pair, le nouveau tuteur général de la République et canton de Genève, qui est en outre licencié en droit et en sciences sociales, est un membre et un ami de la Croix-Rouge genevoise. Tant en sa qualité de directeur puis d'inspecteur d'écoles que comme membre de la Commission du secours aux enfants et de la Croix-Rouge de la jeunesse de la section genevoise, il a participé activement depuis des années au développement de la Croix-Rouge dans la jeunesse. Nous avons eu l'occasion de citer ici entre autres la belle réalisation du Chalet de vacances de l'école du Grutli, dont M. Uldry fut l'inspirateur et est resté l'animateur. A ce poste de tuteur général et dont l'importance sociale va croissant d'an en an et où plus que jamais il faut non pas un fonctionnaire, mais un homme au plein sens du terme, et un chef aussi compréhensif et averti des problèmes de la jeunesse qu'énergique, nous savons qu'en dépit de la lourde tâche qui l'y attend M. Raymond Uldry est et sera la personne qu'il y fallait. Et en lui disant toutes nos sincères félicitations pour cette nomination, nous ne nous félicitons pas moins pour nous et pour notre canton de le voir nommé à ce poste où toute sa personnalité nous est un gage de l'œuvre utile et féconde qu'il saura y accomplir.

A NOS LECTEURS

En commençant cette année nouvelle nous voudrions, en même temps que les vœux coutumiers, exprimer à nos lecteurs un vœu particulier: nous souhaiterions que, plus et mieux que de simples abonnés, ils se sentent et nous soient chaque jour mieux des collaborateurs au meilleur et plein sens du terme.

Nous nous efforçons, dans cette revue de la Croix-Rouge suisse, de montrer, édition après édition, le visage et l'œuvre de notre Croix-Rouge nationale. Nous tentons aussi, au-delà des réalisations présentes, de faire entendre dans toute sa plénitude et sa grandeur l'immensité de l'œuvre qui reste à accomplir.

C'est sur un champ de bataille, devant les cris et les râles des blessés, qu'Henri Dunant réalisa la nécessité de créer cette œuvre d'humanité qui devait devenir la Croix-Rouge.

D'abord conçue comme un action internationale destinée à adoucir le sort des victimes fatales des guerres, la Croix-Rouge a tôt fait craquer ce cadre et est devenue l'instrument indispensable de la charité humaine.

Son activité est aujourd'hui universelle. Elle ne se limite plus aux champs de bataille des guerres, elle est l'emblème et la raison de toutes les charités humaines et de leurs espérances.

Ce courrier innombrable que le Comité international de Genève, toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, et la Ligue qui s'est constituée pour mieux grouper et rendre plus efficace leur effort, reçoivent jour après jour, prouve combien les temps troubles et rudes que nous vivons ont rendu cette œuvre nécessaire. Et combien il est plus nécessaire encore d'étendre sans cesse et partout son domaine.

Œuvre d'entraide sanitaire et médicale certes, mais œuvre aussi et déjà dont le but est devenu plus largement et pleinement humain: la Croix-Rouge aujourd'hui est et doit s'affirmer chaque an mieux une Croix-Rouge sociale, à laquelle nulle souffrance et nul désordre ne sont étrangers. Problème de la misère des taudis et de ceux qui y vivent, problème de cette enfance abandonnée dont le triste privilège n'est pas réservé aux nations qui ont connu les rudes coups des guerres, problème du vieillard et problème de l'infirme, c'est vers toutes les misères que la Croix-Rouge sait aujourd'hui que son devoir l'appelle. Et son œuvre n'est pas que de panser, elle est aussi de prévenir: conseillère de la santé physique, conseillère aussi de la santé morale; conseillère de l'hygiène sanitaire, conseillère aussi de l'hygiène morale.

Dans nos Cantons aussi une telle œuvre est nécessaire. Et c'est pourquoi nous en appelons à nos lecteurs en ce début d'an. Parce que c'est de leur collaboration à tous que nous avons besoin.

Pour qu'ils nous aident à faire de cette revue l'organe que nous souhaitons, et que leurs remarques ou leurs critiques nous permettent de la rendre toujours mieux l'expression vivante et vraie de notre Croix-Rouge nationale.

Pour qu'ils nous aident à faire connaître cette revue et à la répandre toujours plus dans nombre de milieux milieux citadins ou paysans, afin que cette action ne soit pas en vain, afin qu'elle reçoive en même temps les appuis indispensables.

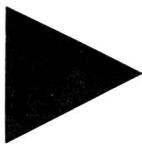
C'est le vœu que nous présentons à nos lecteurs. Nous leur disons d'avance merci pour ce qu'ils feront. Car cette revue est leur revue comme la Croix-Rouge suisse est leur Croix-Rouge.

Cette revue est

VOTRE REVUE

Aider à la faire connaître,
C'est aider à faire connaître...

VOTRE CROIX-ROUGE



8 numéros par an

Abonnement fr. 6.— (étranger fr. 8.—)

Compte de chèques postaux: Berne III.877

Croix-Rouge suisse, 8, Taubenstrasse, Berne

Découpez et retournez-nous
après l'avoir remplie une des cartes postales ci-dessous

10 cr.

Croix-Rouge suisse
8, Taubenstrasse

BERNE

10 cr.

Croix-Rouge suisse
8, Taubenstrasse

BERNE

Date: _____

Date: _____

M _____

M _____

vous prie d'envoyer à titre gratuit un exemplaire de propagande
de la revue *La Croix-Rouge suisse* à:

Nom et adresse complète:

vous prie de servir pendant 1 an la revue *La Croix-Rouge suisse* à
Nom et adresse complète:

et verse au compte de chèques III.877 à Berne la somme de
fr. 6.— montant de cet abonnement.